

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

VICTIME D'UN VOL DANS VOTRE HABITATION, VOUS LE DÉCLAREZ À VOTRE ASSURANCE

Date de publication : **09/04/2019 - Assurance**

Lorsque vous découvrez un vol dans votre habitation, le premier réflexe est de faire un inventaire rapide des biens volés, des biens immobiliers détériorés (portes, fenêtres?) et de conserver des preuves (photos, par exemple). Faites ensuite une déclaration de vol auprès de la gendarmerie ou du commissariat le plus proche.

Dès que vous rentrez en possession du récépissé de dépôt de plainte, envoyez votre déclaration à votre assureur par lettre recommandée avec avis de réception ou par envoi recommandé électronique, même si vous n'avez pas encore eu le temps de faire un inventaire de l'ensemble des biens dérobés ou si vous n'avez pu réunir l'ensemble des documents attestant la valeur de ces biens.

En effet, les délais de déclaration prévus dans votre contrat sont très brefs, même s'ils ne peuvent être inférieurs à quarante-huit heures à compter de la découverte du sinistre (article L. 113-2, 4° du code des assurances).

Lettre recommandée avec avis de réception (de préférence)

Madame, Monsieur,

En date du (date de découverte du sinistre), j'ai découvert que mon logement, assuré par le contrat (nom et numéro du contrat d'assurance), avait été cambriolé (expliquez brièvement les circonstances du sinistre).

Je n'ai pu à ce jour faire un inventaire complet des biens volés ou détériorés, mais en voici une liste, et une évaluation provisoire (listez ce qui a été volé ou détérioré, et donnez une évaluation de votre préjudice). Je vous adresserai une liste complète ainsi que les justificatifs nécessaires à la prise en charge de ce sinistre (factures, photos, devis?) dans les meilleurs délais.

Vous trouverez également ci-joint le récépissé de dépôt de plainte (joindre une copie du document et conserver l'original).

Je demeure à votre entière disposition pour toute précision nécessaire à l'instruction de ce dossier.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

(Signature)

URL source: <https://www.inc-conso.fr/content/victime-dun-vol-dans-votre-habitation-vous-le-declarez-votre-assurance>